

Monsieur et Madame Ripoché Edmond
270 rue de la Fontaine Bruno
44470 Mauves sur Loire
Tél : 09.53.14.00.07
Mail :

Mauves sur Loire, le 09 février 2020

Commissaire enquêteur
Madame Chevallereau - Maire de Mauves sur Loire

Objet : raccordement à l'assainissement collectif

Réf : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Projet-d-amenagement-de-la-ZAC-Pontereau-Piletiere-sur-la-commune-de-Mauves-sur-Loire>

Madame, Monsieur,

Suite aux différents échanges postaux et téléphoniques avec Nantes Métropole concernant l'assainissement individuel (voir courriers en pièces jointes) et après avoir consulté le commissaire enquêteur le 01 février 2020 dans le cadre de l'avis d'enquête publique « Projet d'aménagement de la ZAC Pontereau-Piletière sur la commune de Mauves-sur-Loire », nous souhaitons avoir plus d'explications sur le raccordement à l'assainissement collectif.

En effet, dans l'étude d'impact (Partie VII), il est stipulé les différents points suivants :

➤ **5.9.3.2 Réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales**

Nantes Métropole détient la compétence en terme d'assainissement pour l'ensemble des communes de l'agglomération depuis le 1er janvier 2001 (compétence obligatoire d'une communauté urbaine). A Mauves-sur-Loire, les réseaux sont exploités par la SAUR.

▪ **Eaux usées**

La commune de Mauves-sur-Loire dispose d'un réseau d'assainissement de type séparatif (les eaux usées et pluviales sont collectées à part) qui couvre la zone agglomérée. Ce réseau est indépendant du réseau de l'agglomération : les eaux sont traitées au niveau de la station d'épuration située au sud-ouest de la commune (voir ci-après).

Les canalisations d'eaux usées suivent globalement le réseau routier et convergent gravitairement vers les bords de Loire où se trouve la station d'épuration. La commune était dotée d'un projet de zonage d'assainissement (délibération du conseil municipal du 26 juin 1998). Le réseau d'assainissement collectif, situé principalement au sud de la RD 723, permet de desservir la plus grande partie des habitations qui se sont construites autour du bourg.

Des canalisations d'eaux usées existent sous les voiries situées à proximité des secteurs à aménager (voir figure page suivante) :

• secteur de la Piletière : conduite de 200 mm sous la rue du Cellier (RD 68) au sud-ouest, jusqu'au droit du lieu-dit « Le Petit Plessis » ; cette conduite distribue a priori l'ensemble des constructions de ce lieu-dit ;

• secteur du Pontereau : conduite de 200 mm sous la rue de la Droitière au sud-est, avec des antennes (200 mm) sous le chemin du Théâtre Romain et sous le chemin du Pontereau allant jusqu'aux dernières constructions.

Les zones 1AU « Pontereau/Piletière » vouées à l'urbanisation seront rattachées au réseau d'assainissement collectif ainsi que les constructions non desservies actuellement situées aux alentours.

Les eaux usées ainsi recueillies à Mauves-sur-Loire sont acheminées à la station d'épuration communale, située au sud-ouest de la commune, en bordure de la Boire de Mauves (le Bois Roux).

Un programme de contrôles de conformité des branchements, suivi de mises en conformité engagé par Nantes Métropole depuis 2011 permettra de réduire ces apports.

▪ **Station d'épuration**

La station d'épuration a été prévue pour intégrer les habitants supplémentaires induits par l'urbanisation des zones AU (Pontereau-Piletière, Centre-Bourg, la Verdière, extension du village de la Ruauderie) et les villages de la Barre, Belle Vue, le Petit Plessis, la Fontaine Bruno, la Prime et le Bout du Monde. □ Eaux pluviales

Au vu des éléments constatés dans l'étude d'impact, il est prévu un projet d'assainissement collectif pour les lieux-dits cités ci-dessus.

À cet effet, nous trouvons aberrant de devoir réaliser ces travaux très coûteux alors qu'un raccordement à l'assainissement collectif est prévu très prochainement.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Madame et Monsieur Ripoché

**Direction des Opérateurs Publics
Eau et assainissement
Pôle Assainissement
Service contrôles**

Affaire suivie par Elodie LOPEZ
Tél. +33 (0)2 40 95 99 09
Fax. +33 (0)2.40.43.13.49

Monsieur et Madame Edmond RIPOCHE
270 rue de la Fontaine Bruno
44470 Mauves-sur-Loire

Nos réf. : AOPD 272-1

Pièce(s) jointe(s) : copies du rapport de visite et du schéma de principe de l'installation, liste préfectorale des vidangeurs agréés au 10/08/2016, formulaires de « demande de validation de projet », formulaire de demande d'aide financière, liste des entreprises adhérentes à la charte départementale au 01/07/2017 et règlement du service.

Objet : Contrôle de fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif – CBF

Dossier n° 094-00355
N° de parcelle(s) : AK 126
Adresse du site : même adresse

Nantes, le **23 AOUT 2017**

Madame, Monsieur,

Un technicien de la société Calligée, dûment missionné par le service public d'assainissement non collectif, a procédé le 23/05/2017 au contrôle de fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif de votre habitation située : **270 rue de la Fontaine Bruno à Mauves-sur-Loire.**

A l'issue de la visite, un avis a été proposé par ce technicien sur le fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif. Cette proposition a été étudiée par nos services pour validation ou non en fonction de la réglementation en vigueur. Aussi, après analyse de votre dossier, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Nantes Métropole a jugé votre installation **non conforme au regard des risques de pollution du milieu et des problèmes de salubrité publique engendrés**, compte tenu des éléments suivants:

- **Dispositif d'assainissement non collectif inexistant pour toutes les eaux usées ménagères (sauf salle de bain):** absence de prétraitement et de traitement,
- Rejet direct des eaux usées ménagères dans un fossé privé à ciel ouvert,
- **Dispositif d'assainissement non collectif incomplet pour les eaux vannes et les eaux usées ménagères de la salle de bain:** absence de traitement tel que le prévoit l'arrêté du 7 mars 2012,
- Rejet direct des eaux prétraitées dans un fossé privé à ciel ouvert,
- Sous-dimensionnement significatif du bac dégraisseur,

.../...

- Absence de ventilation secondaire,
- Les eaux pluviales ne sont pas séparées des eaux usées,
- **L'installation se situe dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable de Mauves-sur-Loire.**

- **Observations :**
 - La capacité d'accueil du logement, lors de la visite, était de 4 pièces principales,

- **Travaux à réaliser :**
 - **Pour l'ensemble des eaux usées, prévoir la réhabilitation complète de la filière d'assainissement (prétraitement, traitement, ventilations, ...) adaptée aux caractéristiques du terrain et de l'habitation et séparée des eaux pluviales.**

Il appartient **au propriétaire de l'immeuble** de fournir au SPANC une étude de sol et de filière et un planning de réhabilitation dans un délai de six mois.

Le délai de réalisation des travaux est de **quatre ans**. **En cas de vente de l'immeuble, le délai sera de 1 an** à partir de la transaction.

Ces travaux ne doivent en aucun cas commencer sans validation de l'étude par le SPANC. Une visite avant recouvrement sera effectuée afin de vérifier la bonne réalisation des ouvrages

Conscient des difficultés techniques et financières que peut représenter la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif, le conseil communautaire a décidé d'apporter jusqu'au 31 décembre 2019 une aide financière sur son territoire aux propriétaires s'engageant dans des travaux de réhabilitation de leur installation.

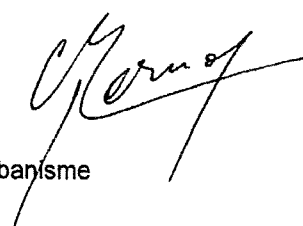
Le service public d'assainissement non collectif (02.40.95.99.09) se tient à votre disposition pour vous renseigner sur les démarches à réaliser pour bénéficier de ces aides.

Le secteur de la Fontaine Bruno est en zone d'assainissement collectif futur. Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter le pôle de proximité Erdre et Loire de Nantes Métropole (Cyrille KARPOWICZ – tél. : 02 28 20 22 00).

En tant qu'usager du SPANC, vous vous acquittez chaque semestre d'une redevance dont le montant s'élève à environ 19 € HT.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire et en vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Mireille PERNOT
Vice-présidente



Copie pour information : - Mairie de Mauves sur Loire – Service urbanisme
-Pôle Erdre et Loire

Monsieur et Madame Ripoche Edmond
270 rue de la Fontaine Bruno
44470 Mauves sur Loire
Tel. 09.53.14.00.07
Courriel. nripoche@hotmail.com

Madame Hubert Edwige
Nantes Métropole
DOPEA
44923 Nantes Cedex 9

Mauves, le 08 septembre 2019

Objet : assainissement individuel. Réf. : AOPD272-1

Madame Hubert,

Comme stipulé dans le courrier daté du 23 août 2017, nous devons procéder à l'installation d'un assainissement individuel avant le 23 août 2021.

Nous avons contacté le service de l'urbanisme de la mairie de notre ville qui nous a informé qu'un projet de lotissement et donc d'assainissement collectif était prévu sur les lieux du Pontereau et de la Piletière et, d'après leurs dires, les travaux devraient débiter dans les deux prochaines années. Ils nous ont renvoyé vers MR KARPOWICZ (responsable de l'assainissement collectif sur ce secteur) qui nous a confirmé qu'une étude sur les raccordements collectifs allait commencer début 2020. Sur la suggestion de Madame Elodie Lopez, nous nous permettons de vous contacter pour une éventuelle prolongation de la date butoir de l'installation de cet assainissement individuel. En effet le coût engagé dans ces travaux n'est pas négligeable et nous ne voulons pas investir de l'argent dans un assainissement qui pourrait devenir superflu quelques mois plus tard.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer Madame Hubert, à l'expression de mes salutations distinguées.

Madame et Monsieur Ripoche

Reçu le 21.9
2019
www.nantesmetropole.fr

**Direction des Opérateurs Publics
de l'Eau et de l'Assainissement
Pôle Assainissement – Services Contrôles**
Affaire suivie par Elodie BENEDETTI
Tél. +33 (0) 2 40 95 99 00

Monsieur et Madame Edmond RIPOCHE
270 rue de la Fontaine Bruno
44470 Mauves-sur-Loire

Nos réf. : EH DD C2 2019 09 0405

Objet : assainissement non collectif

Nantes, le 13 SEP. 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier, concernant votre dossier cité en objet

Je vous informe que votre dossier va être pris en charge par madame Elodie BENEDETTI, Technicien Spanc, qui après étude vous donnera une réponse dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène DANIEL
Responsable du Pôle Assainissement

